

Communiqué de presse

Point de contact **Darius Campbell Tel: 00 44 (0)20 7430 5200**

Jeudi 19 juin 2014

Victoria House
37-63 Southampton Row
London WC1B 4DA
United Kingdom

t: +44 (0)20 7430 5200
f: +44 (0)20 7430 5225
e: secretariat@ospar.org
www.ospar.org

OSPAR s'emploie à adopter un Plan d'action régional pour les déchets marins

La Commission OSPAR semble prête à adopter un Plan d'action régional innovant pour la prévention et la gestion des déchets marins dans l'Atlantique du Nord-Est. La Convention OSPAR, qui guide la coopération internationale dans le domaine de la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est, a pour objectif d'achever ce plan lors de sa réunion annuelle qui se tiendra la semaine prochaine à Cascais (Portugal).

Il y a lieu de prendre des mesures collectives afin de résoudre le problème transfrontalier que présente la conjugaison du dynamisme des océans et des diverses sources de déchets marins. Les Ministres OSPAR ont signalé, en 2010, que les quantités de déchets sont intolérables dans de nombreuses zones de l'Atlantique du Nord-Est, et se sont engagés à poursuivre le développement de mesures et de cibles de réduction.

Le Plan d'action régional pour les déchets marins a été élaboré dans le but d'assurer le suivi de l'engagement des Ministres OSPAR et de la mise en œuvre de la Stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est de « *réduire considérablement les déchets marins dans la zone maritime OSPAR pour les ramener à des niveaux tels que leurs propriétés et leurs quantités ne sont pas préjudiciables pour le milieu marin et côtier* ». Le Plan se focalisera sur:

- le développement de cibles de réduction / opérationnelles coordonnées au niveau régional en prenant en compte la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'Union européenne;
- les sources ou éléments spécifiques des déchets marins;
- le développement de mesures régionales;
- la surveillance et l'évaluation;
- la coopération avec d'autres organisations national, régionales et internationales pertinentes.

Le Plan d'action régional OSPAR soutiendra l'engagement, au niveau mondial, de Rio+20 de « *prendre des mesures pour que, d'ici à 2025, en se basant sur les données scientifiques collectées, il puisse être réalisé d'importantes réductions des débris marins pour prévenir les dommages à l'environnement côtier et marin* ». L'objectif d'OSPAR correspond également à la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'Union européenne, dans le cadre de laquelle le Bon état écologique porte également sur les propriétés et les quantités de déchets marins qui n'ont plus, désormais, d'effets préjudiciables sur le milieu côtier et marin. On peut donc considérer que le Plan OSPAR de prévention et de gestion des déchets marins représente un exemple d'effort régional étayant plusieurs engagements sur le plan régional et mondial.

De plus amples informations sur le Plan d'action régional seront fournies à la suite de la réunion de la Commission OSPAR (23-27 juin 2014).

FIN

Note à l'intention des rédacteurs

1. La **Commission OSPAR** a été instituée par la Convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est de 1992 qui a unifié et actualisé les Conventions d'Oslo de 1972 et de Paris de 1974. Elle réunit les gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Islande, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse ainsi que la Communauté européenne.
2. Plus de trente organisations internationales non gouvernementales sont impliquées dans les travaux d'OSPAR à titre d'observateurs officiels. Elles représentent des expertises et des intérêts très divers portant sur le milieu marin et l'exploitation des ressources marines. Un grand nombre d'entre elles contribuent en communiquant des informations, des idées et des points de vue. Il s'agit d'informations en retour communiquées par la société civile et l'économie. La Commission OSPAR apprécie grandement ces partenariats qui permettent d'informer ses décisions et d'autres résultats. (voir la liste sur le site OSPAR <http://www.ospar.org/content/content.asp?menu=3016>).
3. La **Déclaration de Bergen** a été adoptée lors de la troisième réunion ministérielle de la Commission OSPAR à Bergen (Norvège) en 2010.
4. Les déchets marins couvrent une gamme étendue de matériaux délibérément jetés, ou accidentellement perdus sur le littoral ou en mer. Ils englobent également les matériaux provenant des terres, des fleuves, des systèmes d'évacuation et d'assainissement ou transportés par le vent. Il s'agit notamment de matériaux solides manufacturés et transformés persistants. Les déchets marins proviennent de sources marines et telluriques diverses et sont très étroitement liés au mode prédominant de production et de consommation.

Les déchets marins ne présentent pas seulement un problème esthétique, ils entraînent également des coûts socio-économiques, présentent des menaces pour la santé et la sécurité de l'homme et ont des impacts sur les organismes marins. La documentation démontre largement que l'enchevêtrement dans des déchets marins ou leur ingestion peuvent avoir des effets néfastes sur la condition physique des animaux marins, voire causer leur mort. L'ingestion de microplastiques cause également des préoccupations car elle peut constituer une voie de pénétration de produits chimiques dangereux dans la chaîne trophique. On sait, de plus, que les déchets marins endommagent et dégradent les habitats (en les étouffant par exemple) et risquent d'entraîner un transfert d'espèces non indigènes.

Les déchets marins se composent de divers matériaux, il s'agit notamment de plastiques, métaux, bois, caoutchouc, verre et papier. Les proportions relatives de ces matériaux varient selon les régions mais de toute évidence, les déchets plastiques sont les plus abondants. Dans certaines parties de la région OSPAR, les plastiques représentent 90 % des déchets marins sur le littoral. On relève une prédominance similaire des déchets plastiques lors de l'échantillonnage réalisé à la surface de la mer et sur le fond marin.

La plupart des plastiques sont des matériaux extrêmement durables et ils persistent très longtemps dans le milieu marin, voire même des centaines d'années. Les plastiques se détériorent et s'éparpillent dans l'environnement car ils sont soumis à l'action du soleil (photodégradation) ainsi qu'à une détérioration physique et chimique. Cette fragmentation de plus gros déchets donne lieu à une multitude de petites particules plastiques qui subsistent dans le milieu marin parallèlement à d'autres microplastiques produits soit pour usage direct – tels que les abrasifs industriels et les cosmétiques – soit pour usage indirect – tels que la préproduction de granulés ou de larmes de sirènes.

Les plastiques biodégradables peuvent également présenter des problèmes dans le milieu marin. En effet la biodégradation de la plupart d'entre eux n'est possible que dans des conditions spécifiques de température et d'humidité constantes dans les installations industrielles de compostage. Ils ne se dégradent donc pas assez longtemps avant de pénétrer dans le milieu marin sous forme de déchets. Il est donc probable que les animaux marins continuent à être blessés et à mourir de faim.